

Plum

De:	[REDACTED]
Envoyé:	vendredi 12 novembre 2021 12:11
À:	Plum
Objet:	Contribution enquête publique
Pièces jointes:	Contribution enquête publique Groupe municipal.pdf

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe une contribution du groupe municipal "*Écologie et citoyenneté*" concernant la commune de Fleury-les-Aubrais.

Bien cordialement,

[REDACTED]

Enquête publique PLUm – commune de Fleury-les-Aubrais

Contribution du groupe municipal *Écologie et citoyenneté*

Protéger les jardins familiaux du clos de l'Arche-Nord-Ouest.

Le Clos de l'Arche-Nord-Ouest se situe entre les rues Marc Sangnier, Pierre Brossolette, Léon Blum et Kléber. Tout l'intérieur du clos est constitué de jardins exploités par des particuliers à des fins nourricières. Ces jardins et jardiniers constituent un véritable patrimoine humain. Parfaitement entretenus, les jardins vont dans le sens des objectifs du PLUm en termes de réduction de l'artificialisation des sols, de maintien de la nature en ville et de résilience face aux changements climatiques.

Dans un article de la presse locale daté du 05/07/21, le 1^{er} adjoint de la ville de Fleury-les-Aubrais se voulait rassurant sur l'avenir du clos : « *Il n'y a rien de prévu* ».

FLEURY-LES-AUBRAIS ■ Ils sont une dizaine à bichonner des lopins de terre

Les jardiniers peuvent souffler

Les mains vertes du Clos de l'Arche nord-ouest craignent l'arrivée d'un projet immobilier. Selon Bruno Lacroix, premier adjoint, il n'y a rien de prévu.

Alexis Marie

alexis.marie@centrefrance.com

Vendredi matin, la dizaine de jardiniers du clos de l'Arche nord-ouest, à Fleury-les-Aubrais, n'étaient pas sur le pied de guerre mais ils entendaient bien faire la démonstration que leur espace d'1,3 hectare au total, derrière les maisons des rues Pierre-Brossolette, Marc-Sangnier, Kleber et Léon-Blum, était une oasis urbaine qu'il fallait conserver et préserver.

« Patrimoine vivant »

À commencer par Maurice, 81 printemps, qui exploite 634 mètres carrés depuis 1992. Et il n'est pas peu fier de ses pommes de terre, de ses soixante-cinq plants de tomates. Bernard tient à montrer son couvert végétal qu'il entretient soigneusement, accueillant actuellement des abeilles. Sans oublier les « p'tits jeunes » Patrick, Gérard, Daniel.

Mardi soir, au conseil



COMMUNAUTÉ. Dans cette oasis urbaine, fruits et légumes ont fière allure. PHOTOS A. M.

municipal de Fleury-les-Aubrais, il a, en effet, été question du Plan local d'urbanisme métropolitain. Stéphane Kuzbyt, élu d'opposition citoyenne et écologiste, avait évoqué le futur de ce clos car il était indiqué dans le document qu'un projet immobilier pourrait sortir de terre : « Ce clos est pourtant la preuve d'un patrimoine fleurysois vivant. »

Gilles, qui a son lopin de terre depuis 1989, est la mémoire vivante du lieu. Il rajoute : « Ce sont des cheminots qui ont installé

une conduite d'eau afin de cultiver ces sols en limon. Je ne comprends pas qu'on veuille les urbaniser. »

Bruno Lacroix, le premier adjoint, tient à rassurer tout le monde : « Une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) était identifiée depuis plusieurs années par l'ancienne majorité. Il faut bien avoir une réserve foncière. Mais nous n'avons pas la volonté de donner notre feu vert à un promoteur. Il n'y aura aucun projet. Pas avant vingt-trente ans. » ■



MAURICE. À 81 ans, il exploite 634 mètres carrés.

La République du Centre – 05/07/2021

Nous demandons que les parcelles du Clos de l'Arche-Nord-Ouest actuellement exploitées en jardins soient classées en « *Jardin familial et partagé* » et que l'OAP (orientation d'aménagement et de programmation) soit supprimée.

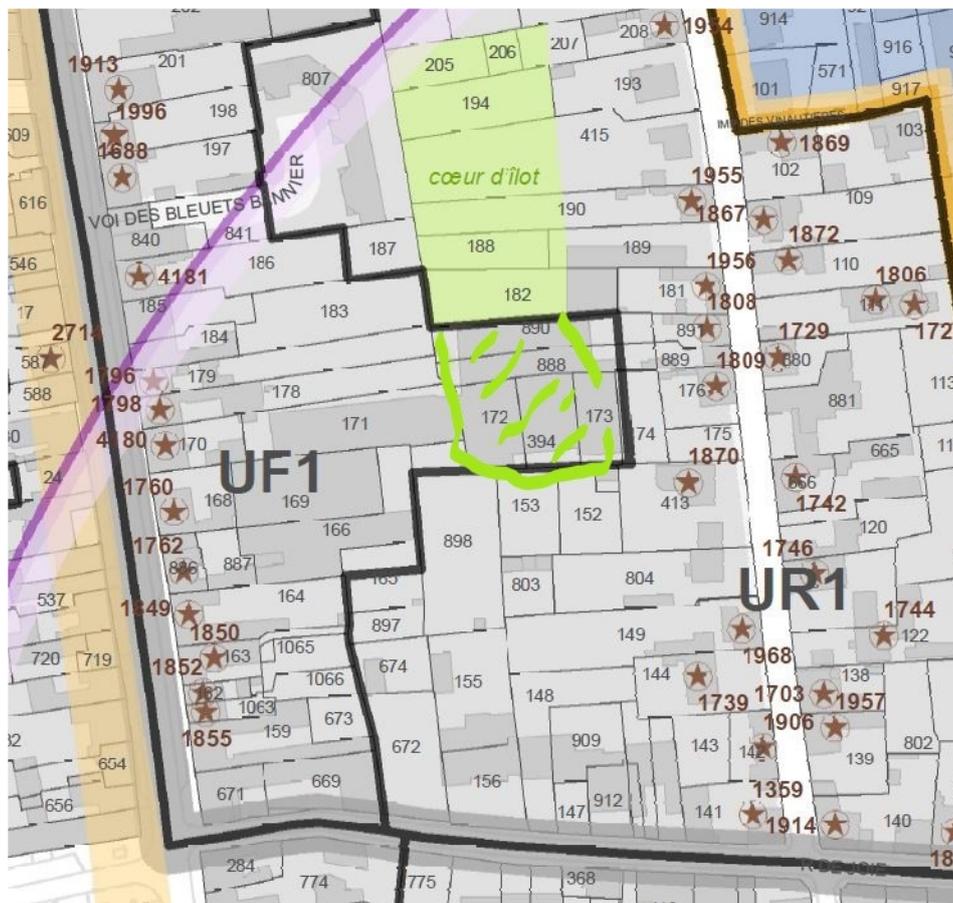
Protéger les commerces de la rue de la Barrière-Saint-Marc.

Plusieurs commerces de proximité sont implantés rue de la Barrière-Saint-Marc : un salon de coiffure, deux boulangeries, un commerce indépendant de vente de vêtements, un bar-restaurant-tabac-presse, un bar, une graineterie, un espace commercial. Ces commerces de proximité sont fréquentés par les habitants de Fleury-les-Aubrais, de Semoy et d'Orléans. A chaque cession de fonds, il existe un risque de changement de destination du bâtiment et donc de disparition du commerce.

Nous demandons que la protection « *Linéaire commercial protégé* » soit instaurée pour les commerces entre, côté impair de la rue de la Barrière-Saint-Marc, les numéros 103 et 135 et, côté pair, aux numéros 112 et 114.

Maitriser l'urbanisation du site « Martin-Pouret ».

Installée depuis 1797, l'entreprise Martin-Pouret quittera son site historique en 2024. L'emprise actuelle est destinée à une autre urbanisation, principalement à l'habitat. Le site dispose d'une entrée principale au 235 rue du Faubourg-Bannier et un débouché à l'arrière, sur la rue Carnot. La rue Carnot est peu adaptée à l'accueil de nouveaux flux de circulation. L'actuel projet du PLUm permettra un accès traversant entre les rues du Faubourg-Bannier et Carnot. Parallèlement, un cœur d'îlot est instauré sur les parcelles jouxtant immédiatement la partie arrière du site. Il est indispensable de maîtriser la future urbanisation du site afin de préserver le caractère historique et pavillonnaire du quartier.



Nous demandons que le cœur d'îlot instauré sur les parcelles 205, 206, 194, 415, 190, 188 et 182 soit prolongé sur les parcelles 890, 888, 172, 394 et 173, comme indiqué sur le plan.